

► Signature

# Convention entre Alsoni Conseil Élevage et Terana

Le 29 juin était signée la convention entre Alsoni Conseil Elevage et Terana. Simple formalité pour un système déjà en place, cette signature a pour but de promouvoir et démocratiser la recherche des gènes d'intérêt afin d'améliorer la conduite des cheptels de Charolais.

« Le Charolais est ancré sur la zone d'intervention d'Alsoni. De ce fait, il nous paraissait normal d'axer nos efforts sur cette race en particulier » détaille Nicolas Bouchard, président de l'association Alsoni Conseil Élevage, lors de la signature de la convention entre Alsoni et Terana. Pour lui, les analyses génétiques sont un outil pour « garantir la qualité des reproducteurs » tout en ciblant certains gènes pour la conduite d'un cheptel.

**Piqure de rappel**

Chantal Audeval, responsable technique santé animale à Terana Nièvre, ajoute que « le laboratoire est impliqué dans la génétique animale depuis 2015. Le génotypage permet de déceler certaines anomalies génétiques comme l'Ataxie Progressive du Charolais. Suite à la découverte du gène, le laboratoire a développé un test qui permet la

détection des animaux porteurs (homozygotes ou hétérozygotes). Environ 1 à 2 % des Charolais sont porteurs homozygotes de la mutation et développeront la maladie entre 12 et 24 mois. Les animaux atteints n'ont aucun signe à la naissance, l'utilisation du test génétique permet de détecter l'ataxie bien avant l'apparition des premiers signes. De plus, avec environ 20 à 25% d'animaux hétérozygotes, le test génétique est indispensable pour la conduite d'un cheptel et le choix des accouplements pour éviter de faire naître des animaux atteints ». Nicolas Bouchard rebondit : « la génétique sert également à choisir certains gènes et à les mettre en avant, par le choix d'une mère ou d'un père particulier ».

**Des gènes d'intérêts**

« Notre travail, outre le ciblage d'anomalie génétique, est de conseiller un éleveur sur



La convention a été signée entre, de gauche à droite : Nicolas Bouchard, Michel Maurès, Sylvain Naulot et Chantal Audeval.

les gènes d'intérêt, comme pour les marqueurs «culard» ou «sans corne» indique Nicolas Bouchard. Loin de chercher à diminuer la variabilité génétique en réduisant la population Charolaise porteuse de tel ou tel gène, M. Bouchard insiste sur la nécessité de composer avec l'ensemble de ces facteurs et de travailler sur la gestion de ces gènes. La connaissance des statuts permet d'aller dans ce sens et apportera des informations complémentaires

pour réaliser les accouplements. Madame Audeval poursuit : « la recherche des gènes d'intérêt est une manière d'améliorer la gestion des troupeaux, même si les résultats ne sont pas immédiats puisqu'il faut attendre une ou deux générations pour en voir l'impact ». Enfin elle rappelle que ces « outils de travail ne sont pas récents, mais que leur démocratisation, elle, l'est ». Le directeur de Terana Nièvre, Michel Maurès, ajoute : « au moment où nous

parlons plus de 594 analyses ont été effectuées. C'est très encourageant et montre bien l'intérêt des éleveurs pour ces recherches ». Sylvain Naulot, directeur général du GIP Terana conclut : « C'est une amélioration raisonnée de la génétique qui permet de conserver des valeurs historiques tout en exploitant des atouts afin de rendre service aux éleveurs ».

CHLOÉ MONGET

► Formation CFPPA du Morvan

## Cursus accéléré : BTSA ACSE en 1 an

Le Legta du Morvan à Château-Chinon propose une formation professionnalisante en 1 an contre 2 ans habituellement nommée BTSA ACSE. Pour en profiter, il faut déjà avoir un diplôme Bac +2 (BTS, IUT ou encore L2 ou Licence).



Pour les intéressés, le Legta du Morvan propose des logements étudiants pour ceux suivant le BTSA ACSE en 1 an.

« Il nous paraît nécessaire de mettre l'accent sur ce BTSA ACSE en 1 an, car il est peu connu alors qu'il offre la possibilité d'obtenir une certification diplômante et professionnalisante rapidement » détaille

Michèle Leblanc-Albarel, proviseure de l'établissement. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'en décembre, même si la proviseure préconise de commencer les cours au même moment que les autres élèves pour ne pas se

mettre en difficulté. Ceux souhaitant se lancer doivent déjà avoir un Bac +2. « De ce fait, ce diplôme est plutôt à destination de personnes en reconversion ou spécialisation avec un projet bien précis et raisonné en tête »

rajoute-t-elle.

**Pas toutes les matières**

« L'an dernier nous avons eu un élève pour cette formule de BTSA en 1 an. Nous voudrions en accueillir une dizaine afin de créer un pôle particulier pour que les cours soient vraiment adaptés à leurs demandes et besoins » précise Bernard Cretin, directeur du CFPPA. En effet, les élèves suivant ce cursus sont dispensés des modules généraux comme les mathématiques, les français, les langues, l'économie générale, expression et communication ou encore le sport. En somme, leurs cours se concentrent sur l'agronomie, la zootechnie, la gestion, la production agricole (animale et végétale) et les stages. Il poursuit : « Plus nous aurons d'élèves et donc de profils différents pour ce BTSA accéléré, plus il y aura une complémentarité pour enrichir le reste du groupe ».

**Faire ses armes**

Indispensables pour la validation du diplôme, le stage doit être de 8 semaines minimum, dans une exploitation agricole

obligatoirement et hors cadre familial. Ce point est important pour la proviseure car : « c'est l'occasion d'aller observer d'autres manières de travailler afin de prendre de la hauteur ». Elle rajoute : « dans quelques cas particuliers un contrat d'apprentissage peut faire office de stage et compter pour l'examen final ». Enfin, le directeur du CFPPA insiste aussi sur le fait que l'établissement possède un carnet d'adresses avec des organismes étant demandeurs de stagiaires ou d'apprentis comme le Cer-France ou encore la Cialyn avant de conclure : « Nous sommes là pour faciliter la venue des élèves afin qu'ils puissent réaliser leurs projets ».

CHLOÉ MONGET

**Qui contacter ?**

EPLEFPA du Morvan ou CFPPA du Morvan, rue Pierre Mendès France, 58120 Château-Chinon. Tél - 03 86 79 49 30 ou cfppa.chateau-chinon@educagri.fr Pour plus d'informations : www.morvaninformations.com/btsa-acse/